



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 avril 2019  
Français  
Original : anglais

**Soixante-treizième session**  
Point 163 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission**  
**des Nations Unies au Soudan du Sud**

## **Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources pour 2017/18 <sup>a</sup>	1 136 157 100
Dépenses de 2017/18	1 110 321 700
Solde inutilisé du montant approuvé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses pour 2017/18	25 835 400
Ressources pour 2018/19 <sup>b</sup>	1 150 894 000
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 <sup>c</sup>	1 150 894 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	1 197 334 300
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	(4 287 000 )
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	1 193 047 300

<sup>a</sup> Crédit ouvert (montant brut : 1 071 000 000 dollars) et autorisation d'engagement de dépenses (65 157 100 dollars).  
<sup>b</sup> Crédit ouvert (montant brut : 1 124 960 400 dollars) et autorisation d'engagement de dépenses (25 933 600 dollars).  
<sup>c</sup> Montant estimatif au 28 février 2019.



## I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Comité consultatif a rencontré des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 avril 2019. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUSS est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport du Comité sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/73/755](#)) les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Par sa résolution [71/308](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 071 000 000 dollars (montant net : 1 052 689 700 dollars) afin de financer le fonctionnement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018. Par la suite, dans une note sur les modalités de financement de la MINUSS en date du 15 mars 2018 ([A/72/792](#)), le Secrétaire général a prié l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant brut de 65 157 100 dollars pour l'exercice 2017/18, au titre des effectifs militaires additionnels nécessaires et des coûts afférents au personnel civil. Le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit supplémentaire de 65 157 100 dollars, avec mise en recouvrement du montant correspondant ([A/72/854](#), par. 7). Dans sa résolution [72/300](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 65 157 100 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, afin d'assurer le fonctionnement de la Mission, venant s'ajouter au crédit qu'elle avait déjà ouvert pour le même exercice. Ce montant de 65 157 100 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant total des ressources dont disposait la MINUSS pour l'exercice 2017/18 s'établissait à 1 136 157 100 dollars, dont 1 071 000 000 dollars de ressources approuvées et une autorisation d'engager des dépenses d'un montant maximum de 65 157 100 dollars.

3. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 1 110 321 700 dollars (montant net : 1 083 520 600 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des ressources de 97,7 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 25 835 400 dollars, représente 2,3 % des ressources disponibles et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) montant moins élevé que prévu des dépenses au titre des militaires et du personnel de police (27 766 500 dollars, soit 5,3 %) et du personnel civil (2 472 000 dollars, soit 0,9 %) ; b) des dépenses opérationnelles plus élevées que prévu (4 403 100 dollars, soit 1,4 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/652](#)).

4. Selon le rapport sur l'exécution du budget, durant l'exercice 2017/18, un montant total de 4 404 600 dollars a été réaffecté de la catégorie I (Militaires et personnel de police) à la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (voir [A/73/652](#), par. 53). Il est également indiqué dans le rapport que, dans l'attente de l'approbation des ressources supplémentaires demandées dans la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au

30 juin 2018 (A/72/792), les fonds réaffectés à la catégorie des dépenses opérationnelles avaient été principalement destinés à financer les installations et les infrastructures. Ils ont servi en premier lieu à acquérir des blocs sanitaires et des climatiseurs dont on avait un besoin urgent pour préparer le déploiement de personnel en tenue supplémentaire, dans le cadre de la Force de protection régionale, ainsi qu'à acheter d'autres articles et équipements nécessaires au renforcement de la sécurité des locaux.

5. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

6. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSS, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 [A/73/5 (Vol. II)].

### III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019 le montant brut des dépenses s'élevait à 820 659 300 dollars et qu'à la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit ouvert de 1 124 960 400 dollars, soit 100 % du budget approuvé pour 2018/19.

8. Dans une lettre datée du 19 mars 2019 adressée par le Contrôleur au Président du Comité consultatif, le Secrétaire général a demandé au Comité consultatif de l'autoriser à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 25 933 600 dollars pour financer les dépenses supplémentaires de la MINUSS relatives au déploiement des effectifs militaires et policiers supplémentaires et aux dépenses opérationnelles connexes en 2018/19. Il était indiqué dans la lettre que l'évolution de la situation politique au cours de l'exercice 2018/19, notamment la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, le 12 septembre 2018 à Addis-Abeba, avait une incidence positive sur la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat. Le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 25 933 600 dollars pour financer les dépenses supplémentaires de la MINUSS relatives au déploiement des effectifs militaires et policiers supplémentaires et aux dépenses opérationnelles connexes en 2018/19.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, les chiffres concernant le déploiement du personnel en tenue et du personnel civil de la Mission s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2018/19<sup>a</sup></i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	242	220	9,1
Contingents	16 758	14 691	12,3
Police des Nations Unies	703	638	9,2

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2018/19<sup>a</sup></i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Unités de police constituées	1 320	1 148	13,0
<b>Personnel civil</b>			
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	919	872	5,1
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	157	150	4,5
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 269	1 221	3,8
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>			
Personnel recruté sur le plan international	32	31	3,1
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	9	10,0
<b>Volontaires des Nations Unies</b>			
Personnel recruté sur le plan international	439	396	9,8
Personnel recruté sur le plan national	3	3	–
Personnel fourni par des gouvernements	78	64	17,9

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

10. Le Comité consultatif a été informé que toutes les demandes de remboursement des dépenses au titre des contingents présentées jusqu'au 30 septembre 2018 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 65 496 000 dollars au 31 décembre 2018. À la même date, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'en juin 2018, le montant restant dû s'établissant à 127 301 000 dollars au 31 décembre 2018. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 28 février 2019, 49 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 671 000 dollars depuis la création de la Mission et 8 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

11. Le Comité consultatif a été informé également qu'au 13 mars 2019, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 7 676 320 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 7 467 283 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 209 037 000 dollars. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 11 mars 2019, le solde de trésorerie de la mission s'établissait à 70 174 000 dollars, ce qui était insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 188 812 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.**

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020

### A. Mandat et hypothèses budgétaires

12. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution [1996 \(2011\)](#). La dernière prorogation en date de ce mandat, jusqu'au 15 mars 2020, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution [2459 \(2019\)](#).

13. Les informations relatives aux hypothèses budgétaires et aux activités d'appui pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 sont exposées dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la MINUSS pour 2019/20 ([A/73/769](#), par. 6 à 36). Dans son rapport, le Secrétaire général déclare que la Mission continuera de progresser dans la mise en œuvre des quatre principaux axes de son mandat<sup>1</sup> et que, bien que l'on puisse s'attendre à des retards par rapport au calendrier fixé, des progrès réguliers seront réalisés dans l'application de l'Accord revitalisé et que la MINUSS devra donc s'attendre à être davantage sollicitée. De plus, quel que soit le rythme des progrès accomplis vers les objectifs de référence convenus au cours de la période de prétransition, la situation en matière de sécurité restera précaire et imprévisible. Il est également indiqué dans le rapport que la crise humanitaire actuelle, due en particulier à l'insécurité alimentaire, aux déplacements de personnes et à l'accès limité aux services de santé et d'éducation de base, continuera d'entraver les efforts déployés par la Mission pour appuyer le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des déplacés et des réfugiés ainsi que leur réinsertion. De plus, le rythme du déploiement du personnel en tenue s'est accéléré depuis janvier 2018, avec une augmentation de plus de 1 800 militaires et membres du personnel de police pendant la période de 12 mois qui s'est terminée le 31 décembre 2018, et la Mission continuera de déployer du personnel en vue d'atteindre l'effectif maximal de 17 000 soldats et 2 101 policiers (y compris les agents pénitentiaires) autorisé par le Conseil de sécurité.

14. Concernant l'appui, le Secrétaire général explique que, pour accueillir le personnel militaire, civil et de police et lui fournir des services essentiels, il est essentiel de remplacer progressivement le matériel majeur tel que les locaux préfabriqués, les groupes électrogènes, les stations de traitement des eaux et d'épuration, les véhicules et le matériel informatique. Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 inclut les cinq projets suivants, dont le coût individuel est estimé à 1 million de dollars ou plus : a) le remplacement des installations sanitaires utilisées par le personnel en tenue, qui constituera la première phase d'un projet pluriannuel (2,4 millions de dollars) ; b) le remplacement de multiples groupes électrogènes par une seule unité centrale de production d'électricité à la Maison des Nations Unies et dans le complexe de Tomping – sachant que ce projet pluriannuel (1,8 million de dollars) en est à sa première année d'exécution ; c) la poursuite du projet pluriannuel de construction de canalisations à la Maison des Nations Unies (1,7 million de dollars) ; d) la construction d'une aire de chargement et d'escale pour les hélicoptères Mi-26, qui acheminent le soutien logistique et les fournitures jusqu'aux autres bases de la MINUSS (1,5 million de dollars) ; e) le remplacement des cuisines dans les camps où est hébergé le personnel en tenue pour répondre aux normes de sécurité incendie, dans le cadre d'un projet pluriannuel (1,3 million de dollars). La Mission a également l'intention d'exécuter plusieurs projets au titre de l'action qu'elle mène

<sup>1</sup> À savoir : a) la protection des civils ; b) l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; c) la surveillance et les enquêtes en matière de droits de l'homme ; d) l'appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit et au processus de paix.

pour préserver l'environnement (voir A/73/774, par. 36 ; voir également par. 42 à 44 ci-après).

15. Il est en outre indiqué dans le rapport sur le budget que, sur la base d'un examen de sa composante civile, la Mission propose que certaines de ses fonctions d'appui soient restructurées, au moyen des mesures suivantes : a) la dissolution de la Section des services généraux a été dissoute et le transfert de 52 postes (2 P-4, 3 P-3, 10 SM, 1 AN, 22 GN et 14 VNUI) au Bureau du Responsable du pôle administratif – opérations (États), à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks, à la Section du génie et au Groupe de la gestion des logements qu'il est proposé de créer ; b) le placement du Groupe chargé des questions de qualité de vie du personnel et de huit de ses postes (1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 2 GN et 3 VNUI) sous l'autorité directe du Bureau du Directeur de l'appui à la mission ; c) le placement du Groupe du courrier postal et de ses quatre postes (agents des services généraux) sous l'autorité du Groupe de la gestion de l'information à la Section de l'analyse décisionnelle et de la conformité, et la suppression d'un poste P-5 ; d) le placement du Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services et de ses huit postes (1 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 GN et 1 VNUI) sous l'autorité de la Section de la gestion du matériel et des stocks. Les changements proposés dans la composante appui sont récapitulés dans la figure du paragraphe 61 du rapport sur le budget (A/73/769). **Le Comité estime qu'à l'issue des restructurations en cours, il faudra prévoir une période de stabilisation et procéder à une évaluation de l'efficacité des nouvelles structures.** Le Comité formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général.

## B. Ressources nécessaires

16. Les prévisions de dépenses de la MINUSS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 se montent à 1 197 334 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 1 172 362 600 dollars), ce qui représente une augmentation de 72 373 900 dollars (6,4 %) en chiffres bruts, par rapport au crédit de 1 124 960 400 dollars ouvert pour l'exercice 2018/19<sup>2</sup>. Ces chiffres tiennent compte des augmentations proposées au titre du personnel militaire et policier (34 959 300 dollars, soit 6,6 %), du personnel civil (16 063 300 dollars, soit 5,8 %) et des dépenses opérationnelles (21 351 300 dollars, soit 6,7 %). On trouvera aux sections II et III du budget (A/73/769) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

### 1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2018/19 <sup>a</sup>	Effectif proposé pour 2019/20	Variation
Observateurs militaires	242	242	–
Contingents	16 758	16 758	–
Police des Nations Unies	703	703	–
Unités de police constituées	1 320	1 320	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>2</sup> Ne comprend pas les ressources supplémentaires d'un montant de 25 933 600 dollars autorisées par le Comité consultatif en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses pour l'exercice 2018/19 (voir par. 8 ci-dessus).

17. Le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police pour 2019/20 s'élève à 567 367 200 dollars, soit 34 959 300 dollars (6,6 %) de plus que le montant alloué pour l'exercice 2018/19. Comme indiqué dans le document budgétaire (A/73/769), l'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement d'un effectif plus nombreux et l'application de taux de vacance de postes plus faibles, notamment : a) pour les observateurs militaires, le déploiement d'un effectif moyen de 219 observateurs militaires au cours de l'année tient compte d'un taux de vacance de 9,5 %, contre un effectif moyen de 194 observateurs militaires, en tenant compte d'un taux de vacance de 20 % en 2018/19 ; b) pour les contingents, le déploiement d'un effectif moyen de 14 998 militaires, dont un taux de vacance de postes de 10,5 %, contre un effectif moyen de 13 825 militaires en 2018/19, ainsi que les nouveaux bataillons déployés dans le cadre de la Force de protection régionale ; c) pour la police des Nations Unies, le déploiement d'un effectif moyen de 654 membres contre un effectif moyen de 612 membres en 2018/19, en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 13 % ; d) pour les unités de police constituées, le déploiement d'un effectif moyen de 1 148 membres, en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 13 %, contre un effectif moyen de 1 096 membres d'unités de police constituées en 2018/19.

**18. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2018/19</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	919	952	33
Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	1 426	1 436	10
<b>Emplois de temporaire<sup>a</sup></b>			
Personnel recruté sur le plan international	42	0	(42)
<b>Volontaires des Nations Unies</b>			
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	442	447	5
Personnel fourni par des gouvernements	78	78	–
<b>Total</b>	<b>2 907</b>	<b>2 913</b>	<b>(6)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

19. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2019/20 s'élève à 291 091 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 16 063 300 dollars (5,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. L'augmentation s'explique par la hausse des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (13 935 600 dollars, soit 7,5 %) : augmentation du coefficient d'ajustement, passé de 47,8 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 52,8 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; transformation proposée de 32 postes de temporaire ; application d'un taux de vacance de postes de 7 %, contre un taux de 9 % appliqué en 2018/19 ; b) personnel recruté sur le plan national (6 844 500 dollars, soit 11,8 %) : hausse imputable essentiellement à : l'augmentation des nouveaux barèmes des traitements du personnel local au Soudan du Sud et en Ouganda ; la transformation proposée de 10 emplois de temporaire d'administrateur recruté sur le plan national en postes au sein de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission ; l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % pour les administrateurs

recrutés sur le plan national, contre 8 % en 2018/19 ; c) Volontaires des Nations Unies (592 200 dollars, soit 2,7 %) : hausse principalement imputable à la proposition de créer cinq postes de Volontaire des Nations Unies dans la Section du génie et aux montants prévus pour financer un subside visant à assurer le bien-être des Volontaires des Nations Unies déployés au Soudan du Sud.

*Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire*

20. En ce qui concerne le personnel civil, un total de 2 913 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2019/20 : 952 postes soumis à recrutement international, 1 436 postes soumis à recrutement national, 447 postes de Volontaires des Nations Unies et 78 postes financés par des gouvernements. Les modifications du tableau d'effectifs proposées font apparaître une augmentation nette de 6 postes ou emplois de temporaire, dont la création de sept postes, la suppression d'un poste, la transformation de 42 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions), le reclassement d'un poste de la classe P-2 à la classe P-3, la transformation (ou la suppression) d'un poste d'agents des services généraux recrutés sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national, la réaffectation de 64 postes, le transfert de 13 postes et la restructuration de 20 postes.

*Création de postes*

21. Il est proposé de créer les sept postes suivants :

a) un poste de défenseur(se) des droits des victimes sur le terrain (P-5), dans l'Équipe déontologie et discipline (A/73/769, par. 48), conformément au rapport du Secrétaire général intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818 et A/71/818/Corr.1). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours des exercices précédents, les fonctions de défense des droits des victimes étaient assumées de façon ponctuelle par la Directrice de l'appui à la mission, car c'était elle qui occupait le poste le plus élevé parmi le personnel féminin de la Mission. Si cet arrangement était encore acceptable dans les premières phases du programme de défense des droits des victimes, il n'est plus opportun que la Directrice de l'appui à la Mission continue de remplir ces fonctions compte tenu de l'étendue de ses autres responsabilités et du nombre accru de pouvoirs délégués ;

b) un poste de Chef de groupe (P-4), dont le ou la titulaire sera chargé(e) de diriger et gérer le Groupe de la gestion des hébergements, qui sera responsable de la gestion des logements offerts au personnel de la Mission, y compris de l'attribution des logements et du maintien d'un registre des logements occupés, de la gestion des déductions de loyer et du suivi des recouvrements (A/73/769, par. 79) ;

c) cinq postes de Volontaire des Nations Unies à la Section du génie (ibid., par. 84), comme suit :

i) un emploi de temporaire de technicien (groupes électrogènes) à la base de la MINUSS à Bentiu afin de doter la Mission des capacités nécessaires pour installer un réseau électrique et un système d'éclairage du périmètre, pour des questions de sécurité, dans son camp et sur le site de protection des civils ;

ii) deux emplois de temporaire d'ingénieur (eau et assainissement), l'un à Bor et l'autre à Djouba, dont les titulaires seraient chargé(e)s de faire en sorte que le personnel de la Mission dispose en permanence d'eau salubre et que l'évacuation des eaux usées se fasse en toute sécurité, notamment en entretenant et en gérant les installations de traitement des eaux et des eaux usées ;



iii) un emploi de temporaire de technicien(ne) chauffage, ventilation et climatisation à Djouba, dont le ou la titulaire serait chargé(e) de gérer et entretenir ce type de matériel dans la Mission ;

iv) un emploi de temporaire d'assistant(e) administratif(ve) pour permettre à la Section de mieux s'acquitter des tâches administratives et de gestion des ressources humaines liées au recrutement, à la prorogation des contrats, aux états de présence, à l'assistance et à la gestion des tableaux d'effectifs et des dossiers.

**22. Le Comité consultatif n'est pas convaincu que du personnel supplémentaire soit nécessaire pour assurer les fonctions administratives de la Section du génie (voir par. 21 c) iv) ci-dessus). Compte tenu des capacités existantes de la Section, dont le tableau d'effectifs compte 308 postes, y compris 133 postes de Volontaire des Nations Unies (voir A/73/769, annexe II.B), le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création de l'emploi de temporaire d'assistant(e) administratif(ve) (Volontaires des Nations Unies). Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

#### *Transformations*

23. Il est proposé de transformer au total 42 emplois de temporaire, comme suit :

a) Il est proposé de transformer 10 emplois de temporaire d'analyste adjoint(e) de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national) – un dans chaque bureau local (A/73/769, par.51) – en postes affectés à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

b) Il est proposé de transformer en postes 32 emplois de temporaire à la Section de la sécurité et de la sûreté : 4 d'administrateur(trice) responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3), 1 de spécialiste de la sécurité incendie (P-3) et 27 d'agent(e) responsable de la sécurité [agent(e) du Service mobile]. Il est expliqué dans le projet de budget qu'il avait été décidé de créer des emplois de temporaire car il n'était pas prévu que la situation de sécurité dans les sites de protection des civils évolue au point de requérir une attention permanente. Toutefois, compte tenu de la situation actuelle sur le terrain, il est nécessaire de maintenir et de renforcer les mesures prises pour garantir la sécurité et éviter les incendies dans ces sites. Il demeure en outre nécessaire que les entités de l'ONU et les organisations non gouvernementales partenaires qui travaillent dans les sites de protection des civils bénéficient d'une protection permanente et que les agents de sécurité recrutés au niveau local et affectés aux points d'accès soient supervisés.

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les 10 emplois de temporaire d'analyste adjoint(e) de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national) étaient pourvus depuis deux ans mais que la plupart des 32 emplois de temporaire à la Section de la sécurité et de la sûreté ne l'étaient pas, depuis trois ans ou moins. **Le Comité consultatif juge prématurée la transformation proposée des 42 emplois de temporaire en postes et recommande donc de ne pas approuver les propositions du Secrétaire général.**

#### *Suppressions*

25. Il est proposé de supprimer le poste de chef de section (P-5) de la Section des services généraux, celle-ci ayant été dissoute (A/73/769, par. 77).

#### *Reclassements ou déclassements*

26. Il est proposé de reclasser deux postes comme suit :

a) Il est proposé de reclasser un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline [adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe] (P-2) en poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) au Groupe de la gestion des affaires de l'Équipe déontologie et discipline, lequel est chargé de recevoir et d'évaluer les allégations, d'en informer et d'en saisir comme il convient les organes d'enquête compétents, et de recommander toutes mesures appropriées (ibid., par. 47). Il est indiqué dans le projet de budget que le ou la titulaire du poste visé devra posséder de solides compétences et une grande expérience pour améliorer la capacité de réponse de la Mission, et fournir des avis et formuler des recommandations quant à la conduite à tenir en cas de comportement répréhensible, qui seront ensuite examinés par les instances compétentes du système d'administration de la justice et pourront donner lieu à la formation d'un recours devant ces instances.

b) Il est proposé de reclasser un poste d'assistant(e) d'équipe [agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national] en poste de spécialiste des questions d'état de droit (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) dans l'Équipe de la réforme juridique (ibid., par. 57). Il est indiqué que ce reclassement consisterait dans la suppression d'un poste de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national et la création d'un poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national. Le ou la titulaire de ce poste sera chargé(e) de fournir des conseils dans le domaine du droit sud-soudanais utiles à la rédaction de lois et de politiques, et contribuera également à l'élaboration de programmes d'enseignement et de formation et de directives à l'intention des acteurs du secteur judiciaire.

#### *Taux de vacance et postes vacants*

27. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance appliqués au personnel civil, notamment : a) le taux de vacance budgétisé et le taux moyen de vacance effectif pour l'exercice 2017/18 ; b) pour l'exercice 2018/19, le taux de vacance budgétisé, le taux effectif moyen pour les huit mois compris entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 28 février 2019 et le taux effectif au 28 février 2019 ; c) le taux de vacance de postes appliqué pour estimer les ressources nécessaires pour 2019/20. Le Comité consultatif note que le taux de vacance proposé pour 2019/20 est : a) supérieur aussi bien au taux effectif moyen qu'au taux effectif au 28 février 2019 en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international ; b) supérieur aussi bien au taux effectif moyen qu'au taux effectif au 28 février 2019 en ce qui concerne les administrateurs recrutés sur le plan national ; c) supérieur aussi bien au taux effectif moyen qu'au taux effectif au 28 février 2019 en ce qui concerne les agents des services généraux ; d) inférieur au taux effectif moyen mais supérieur au taux effectif au 28 février 2019 en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies ; e) inférieur aussi bien au taux effectif moyen qu'au taux effectif au 28 février 2019 en ce qui concerne le personnel fourni par des gouvernements.

#### **Taux de vacance (en pourcentage)**

(En pourcentage)

	2017/18		2018/19		2019/20	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux effectif moyen du 1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 31 janvier 2019	Taux effectif au 31 janvier 2019	Taux proposé
Personnel recruté sur le plan international	15,0	8,4	9,0	5,8	5,1	7,0
Personnel recruté sur le plan national						

	2017/18		2018/19		2019/20	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux effectif moyen du 1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 31 janvier 2019	Taux effectif au 31 janvier 2019	Taux proposé
Administrateurs recrutés sur le plan national	10,0	6,4	8,0	4,5	4,5	5,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	10,0	5,1	5,0	3,9	3,8	5,0
Volontaires des Nations Unies						
Volontaires des Nations Unies (recrutement international)	11,0	10,5	10,7	12,5	9,8	11,0
Volontaires des Nations Unies (recrutement national)	16,0	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	2,0	7,7	5,0	17,9	17,9	10,0

28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 3 avril 2019, 88 postes au total étaient vacants, dont 40 postes soumis à recrutement international [1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 5 P-2 et 12 postes d'agent(e) du Service mobile] et 48 postes soumis à recrutement national [8 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 40 d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national]. Au total, huit postes sont vacants depuis plus de deux ans, dont cinq pour lesquels la procédure de recrutement en est à différentes étapes et un qu'il est proposé de réaffecter de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à la Section du génie. Aucune mesure n'a été prise s'agissant de deux des huit postes vacants de longue date.

29. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité réaffirme aussi qu'il estime que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux de vacance effectifs. En cas d'écart entre le taux budgétisé et le taux effectif au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux retenus (A/70/742, par. 45). Le Comité souligne à nouveau que, d'une manière générale, il faut déterminer s'il convient de maintenir les postes restés vacants depuis deux ans ou plus, en justifiant dûment ce maintien, ou s'il convient de les supprimer dans les projets de budget ultérieurs (A/69/839, par. 67 ; voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale).**

30. Il est indiqué dans le projet de budget que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident) continuera de faciliter la concertation entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'autres partenaires afin d'intensifier la coopération et l'intégration des activités sur l'ensemble du territoire national (A/73/769, par. 41). Le Comité consultatif examine plus avant les missions où le ou la Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général assume également les fonctions de représentant(e) résident(e) dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

31. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22 et 24 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2018/19</i>	<i>Montant proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	317 523 900	338 875 200	21 351 300

32. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2019/20 s'élève à 338 875 200 dollars, soit 21 351 300 dollars (6,7 %) de plus que le crédit ouvert pour 2018/19.

33. Il est indiqué que cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures (25 698 600 dollars, soit 30,0%) pour effectuer les aménagements nécessaires au déploiement d'agents civils et en tenue supplémentaires (A/73/769, par. 118). Des ressources plus importantes sont ainsi demandées pour financer : a) l'acquisition prévue de bâtiments préfabriqués, de matériel d'hébergement et de réfrigération, de groupes électrogènes et de matériel électrique, de matériel de génie, de matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant, de mobilier, de matériel de bureau, de matériel de sûreté et de sécurité ainsi que de pièces de rechange et de fournitures ; b) les travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien ; c) la hausse escomptée des dépenses au titre des carburants et lubrifiants, imputable au fait que le coût unitaire du carburant devrait s'établir à 1,09 dollar par litre, contre 1,01 dollar durant l'exercice 2018/19, et que l'on prévoit une consommation de 30,4 millions de litres de carburant contre 29,1 millions de litres en 2018/19 ; d) les matériaux de construction et les fournitures pour la défense des périmètres ; e) les services de sécurité, en raison de l'augmentation de la demande en services de gardiennage.

34. Des augmentations sont également prévues au titre : a) des transports terrestres (3 376 900 dollars, soit 35,2%), en raison du remplacement escompté de 176 des 585 véhicules légers et véhicules à usage spécial, qui ont dépassé leur durée de vie utile (voir par. 38 et 39 ci-après), ainsi que de l'augmentation des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, due au fait qu'on prévoit une hausse du coût unitaire du carburant (1,05 dollar par litre, contre 0,98 pour l'exercice 2018/19) et de la consommation de carburant (4,1 millions de litres, contre 3,5 millions de litres pour l'exercice 2018/19) (A/73/769, par. 119) ; b) des communications et de l'informatique (1 271 000 dollars, soit 4,3%) en raison de l'augmentation du tarif par utilisateur des services d'appui centralisés, de la hausse des coûts afférents aux services de maintenance et de suivi du système satellite et de l'augmentation des montants prévus pour financer la part revenant à la Mission des dépenses afférentes aux activités d'appui à Umoja-Extension 2 (ibid., par.122) ; c) des opérations maritimes ou fluviales (1 504 100 dollars) principalement due au fait que l'on s'attend à une hausse des coûts afférents aux conteneurs maritimes nécessaires aux expéditions (ibid., par. 121).

35. L'augmentation des ressources nécessaires au titre des installations et infrastructures, des transports terrestres, des communications et de l'informatique et opérations maritimes ou fluviales serait en partie compensée par une réduction de 10 969 800 dollars (8,5 %) au titre des opérations aériennes, en raison de la suppression de deux hélicoptères Mi-35 et d'un hélicoptère Mi-17 et partant, des dépenses de carburant connexes, ainsi que de la baisse prévue des dépenses liées aux

avions, essentiellement due à la diminution des heures de vol prévues et à la modification des tarifs contractuels (ibid., par. 120).

36. Le Comité consultatif a reçu des informations complémentaires donnant, par objet de dépense, des précisions concernant : a) les ressources approuvées pour 2017/18 et 2018/19 ; b) les dépenses effectives pour 2017/18 ; c) les dépenses effectives au 28 février 2019 et les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ; d) les ressources demandées pour 2019/20. Pour de nombreux objets de dépense, les informations fournies montrent que, même si une sous-utilisation notable des crédits a été enregistrée en 2017/18 et pour les huit premiers mois de l'exercice 2018/19 (du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 28 février 2019), les ressources prévues pour 2019/20 continuent d'être proposées aux niveaux approuvés pour les exercices précédents, voire, dans certains cas, à des niveaux supérieurs à ceux qui avaient été approuvés précédemment. Tout en reconnaissant la nécessité de ressources additionnelles du fait de l'augmentation du niveau de déploiement de personnel militaire et civil et de personnel de police, le Comité consultatif est d'avis que la planification de projets, notamment de construction, devrait reposer sur des hypothèses réalistes qui tiennent compte des retards escomptés et d'autres difficultés, compte tenu de l'expérience des projets passés. Le Comité consultatif estime qu'il se peut que le montant des prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 s'agissant de plusieurs objets de dépense soit trop optimiste, et notamment en ce qui concerne : les consultants individuels ; les voyages ; l'acquisition de structures préfabriquées, et de matériel d'hébergement et de réfrigération ; les services d'entretien ; les travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien ; les pièces de rechange et les fournitures ; l'informatique et les communications ; et le fret et les dépenses connexes. **Compte tenu de ce qui précède et de la structure des dépenses de l'exercice en cours et des exercices précédents, le Comité consultatif recommande une réduction de 20 % (soit 4 287 000 dollars) de l'augmentation globale des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles.**

#### *Voyages*

37. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 30,6 % des voyages effectués en 2017/18 l'avaient été dans le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. **Le Comité rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

#### *Remplacement de véhicules*

38. Il est indiqué dans le projet de budget que la MINUSS exploitera et entretiendra 2 020 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 429 véhicules à usage spécial, 16 ambulances, 44 véhicules blindés et 581 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires). Comme indiqué plus haut, la Mission prévoit de remplacer 176 de ses 585 véhicules légers et véhicules à usage spécial qui ont dépassé leur durée de vie utile. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux directives fournies par le Siège et au Manuel des coûts et coefficients standard, et compte tenu de leur âge, de leur kilométrage et de leur état général, les 167 véhicules mis en service entre 2005 et 2008 devaient être remplacés pendant l'exercice 2018/19. Toutefois, d'autres besoins ayant été jugés prioritaires, seuls 60 véhicules ont été remplacés, et le remplacement des 107 autres ayant dépassé leur durée de vie utile a été reporté à l'exercice 2019/20. La Mission prévoit de remplacer les véhicules en procédant par étapes : a) en 2019/20, remplacement de 176 véhicules en service depuis 10 à 14 ans ; b) en 2020/21, remplacement de

164 véhicules en service depuis 7 à 11 ans ; c) en 2021/22, remplacement de 163 véhicules en service depuis 7 à 8 ans.

39. En ce qui concerne le remplacement d'une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution acquis dans le cadre d'un contrat-cadre mondial (voir A/69/839, par. 158 et A/70/742, par. 160), il est indiqué dans le projet de budget (section V.B) que pendant l'exercice 2018/19, 20 véhicules multiségments devraient remplacer les véhicules légers et que compte tenu de l'état des routes au Soudan du Sud, la Mission a demandé que ces véhicules soient utilisés uniquement au quartier général de Djouba. La Mission recueille et examine actuellement des informations sur les performances de ces véhicules, notamment sur les coûts d'entretien et de carburant, ainsi que sur leur utilisation sur le terrain. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait reçu les véhicules en décembre 2018 et les avait livrés en février 2019 à certaines sections de Djouba, car ils ne sont pas adaptés aux opérations hors route et sur terrains difficiles. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 70/286, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés. **Le Comité consultatif note que les véhicules multiségments acquis ne sont peut-être pas appropriés. Il souligne qu'il importe de procéder à une évaluation complète et à une analyse coûts-avantages avant d'acheter des véhicules, et compte que le Secrétaire général fera un point détaillé sur la question dans son prochain rapport.**

40. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22, 24 et 36 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

## V. Autres questions

### *Représentation équilibrée des femmes et des hommes*

41. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, qui indique la répartition du personnel de la MINUSS selon le sexe, exprimée en pourcentage. **Le Comité note la faible représentation des femmes, en particulier dans les catégories de personnel recruté sur le plan national, et encourage la MINUSS à redoubler d'efforts pour assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son personnel civil.**

#### **Personnel civil, ventilé selon le sexe, au 30 juin 2018**

(En pourcentage)

	Femmes	Hommes
P-5 et fonctionnaires de rang supérieur	34	66
P-1 à P-4	29	71
Agents du Service mobile	26	74
Administrateurs recrutés sur le plan national	28	72
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	12	88
Volontaires des Nations Unies (recrutement international)	31	69

*Gestion de l'environnement*

42. On trouve dans le projet de budget des informations sur les projets mis en œuvre dans le cadre de l'action que mène la MINUSS pour préserver l'environnement (A/73/769, par. 36). S'agissant de la construction d'une unité centrale de production d'électricité à la Maison des Nations Unies et dans le complexe de Tomping, le Comité consultatif a été informé que l'objectif du projet était de regrouper plusieurs centrales électriques existantes dans la Maison des Nations Unies et les camps de Tomping en une seule centrale sur chaque site et de transmettre l'électricité en utilisant une ligne à haute et moyenne tension pour réduire les pertes. Ce projet permettra d'accroître l'efficacité de la production d'électricité en réduisant le nombre de groupes électrogènes qui sont utilisés et qu'il faudra acquérir à l'avenir.

43. Il est indiqué à la section V.A du projet de budget que la Mission installe actuellement un parc solaire d'une puissance de 2,2 mégawatts, ce qui devrait lui permettre de réduire de 10 % ses besoins en diesel. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce projet avait été planifié par la Section du génie de la Mission en réponse à l'Initiative 2020/50 pour le verdissement, qui visait à faire en sorte que d'ici à 2020, 50 % de l'électricité nécessaire aux opérations des missions soit produite à partir de sources renouvelables. Le projet a ensuite été approuvé par l'équipe de gestion intégrée des projets de la Mission sur la base de l'étude de viabilité établie par le Centre des normes et études techniques du Centre de services mondial à Brindisi (Italie).

**44. Le Comité consultatif prend bonne note des initiatives dans le domaine de l'environnement de la MINUSS et encourage celle-ci à continuer de s'efforcer de réduire son empreinte écologique globale, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 69/307 et 70/286. Le Comité compte que le Secrétaire général fournira de plus amples informations dans son prochain rapport sur les gains d'efficacité, la consommation d'énergie et les économies d'énergie réalisées.** Il formule d'autres observations et recommandations sur les questions environnementales et l'efficacité énergétique dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général.

*Projets à effet rapide*

45. Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 prévoit un montant de 1 500 000 dollars pour un total de 30 projets à effet rapide, dont : a) 12 projets visant à apaiser les préoccupations de la population touchant la protection des civils à l'intérieur et autour des sites de protection de la MINUSS, à favoriser une coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés d'accueil et à appuyer les opérations des institutions sud-soudanaises garantes de l'état de droit ; b) 18 projets visant à améliorer l'infrastructure des services de base dans les zones de rapatriement en vue d'un éventuel retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées et des populations vulnérables et de leur réintégration, et à accroître la résilience à l'échelon local afin d'éviter d'autres déplacements (A/73/769, par. 104). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations complémentaires sur chaque projet, notamment son titre, la catégorie du personnel des Nations Unies qui en est responsable, le partenaire d'exécution, les dépenses connexes, le nombre de bénéficiaires, le statut et une brève description du projet ainsi que les résultats obtenus. Il a également reçu un exemplaire de l'évaluation de fin de cycle de la MINUSS pour 2017/18, qui est fondée sur une évaluation interne annuelle, qui comprend des informations sur la gestion du programme, une étude d'impact, les enseignements tirés et des recommandations. **Le Comité consultatif se félicite de la réalisation d'une évaluation interne des projets à effet rapide et note également la qualité du document d'évaluation de fin de cycle. Il souligne en outre qu'il**

**importe de documenter et de partager les connaissances et les données d'expérience acquises au cours de l'exécution des projets, et encourage la MINUSS à continuer d'appliquer ces pratiques optimales et à tenir compte des enseignements tirés de la gestion de son programme de projets à effet rapide.**

*Activités relatives aux programmes*

46. Un montant de 2 584 970 dollars est demandé pour financer en 2019/20 d'autres activités relatives aux programmes qu'il est proposé de mener et au sujet desquelles des informations sont fournies aux paragraphes 101 et 102 du projet de budget.

47. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément à la démarche adoptée en 2017/18 et consistant à inclure toutes les dépenses opérationnelles de fond pertinentes à la rubrique des autres activités relatives aux programmes, la Mission a établi un rapport financier d'ensemble sur les activités relatives aux programmes dans le cadre de son rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2017/18 et rendu compte des résultats techniques de ces activités dans la section du rapport sur l'exécution du budget consacrée à la budgétisation axée sur les résultats. En outre, les projets exécutés par les partenaires d'exécution font l'objet de rapports financiers et techniques individuels. Le Comité consultatif a en outre été informé que, conformément aux directives<sup>3</sup> du Siège sur cette question, la MINUSS élabore actuellement des directives propres à chaque mission concernant les activités relatives aux programmes afin d'améliorer la planification et la gestion de ces activités ainsi que l'établissement des rapports y relatifs. **Le Comité consultatif compte que le prochain rapport sur la MINUSS fera le point des progrès accomplis à cet égard.**

## VI. Conclusion

48. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/73/652). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **d'autoriser, en vertu de sa résolution 72/300, l'ouverture au Compte spécial de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, d'un crédit additionnel d'un montant de 39 321 700 dollars, utilisé et non mis en recouvrement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 ;**

b) **d'inscrire, compte tenu du montant de 1 071 000 000 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 71/308, le montant total (14 367 700 dollars) des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2018, provenant du produit des placements effectués (2 203 400 dollars), des produits divers ou accessoires (150 700 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (12 013 600 dollars), en déduction du déficit de contributions mises en recouvrement pour le même exercice ;**

c) **de mettre en recouvrement le montant supplémentaire de 24 954 000 dollars représentant la différence entre l'augmentation des crédits ouverts (39 321 700 dollars) et les recettes diverses (14 367 700 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2018.**

<sup>3</sup> Directives sur les activités relatives aux programmes relevant du mandat qui sont financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix (novembre 2017).



49. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/73/769). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 4 287 000 dollars et ramenés de 1 197 334 300 dollars à 1 193 047 300 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 1 193 047 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.**

*Documentation*

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/652)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/769)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 [A/73/5 (Vol. II), chap. II]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/850)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/750)
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/776)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/789/Add.15)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les modalités de financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/72/854)
- Résolutions 71/308 et 72/300 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
- Résolutions 2459 (2019), 2406 (2018) et 1996 (2011) du Conseil de sécurité